



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

protection

Question écrite n° 120329

### Texte de la question

Mme Martine Aurillac appelle l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur l'actualisation du plan climat 2004-2012. Depuis juillet 2004, la France dispose d'un plan climat 2004-2012 afin de respecter les objectifs fixés par le protocole de Kyoto. Ce plan doit notamment permettre de diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre de la France à l'horizon 2050. Si les premiers résultats de la mise en oeuvre de ce plan sont encourageants, des efforts sont encore à réaliser. Aussi, à la suite du rendez-vous climat 2007 et de la conférence internationale « Citoyens de la Terre » sur le réchauffement de la planète qui s'est tenue à Paris ces dernières semaines, elle lui demande quelles nouvelles mesures vont être prises pour actualiser et compléter le plan climat 2004-2012 afin de tenir compte des évolutions apparues depuis lors.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Martine Aurillac](#)

**Circonscription :** Paris (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 120329

**Rubrique :** Environnement

**Ministère interrogé :** écologie

**Ministère attributaire :** écologie, développement et aménagement durables

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 mars 2007, page 2558